



19 mars 2021

(21-2301)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: LOI DE 2010 SUR LES ENREGISTREMENTS VIDÉO

Membre présentant la notification	ROYAUME-UNI
--	--------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi de 2010 sur les enregistrements vidéo
Objet	Moyens de faire respecter les droits
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_1487_00_e.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
Cette loi abroge et réactive les dispositions de la Loi de 1984 sur les enregistrements vidéo. Cette dernière visait à réglementer la distribution d'enregistrements vidéo et répondait à des objectifs connexes.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	21 janvier 2010
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	9 février 2021
--	----------------

Autres renseignements	https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2010/1/introduction Cette loi remplace la Loi de 1984 sur les enregistrements vidéo. Loi de 1984 sur les enregistrements vidéo (legislation.gov.uk)
Organisme ou autorité responsable	Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni information@ipo.gov.uk 0300 300 2000 Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.